

# RAPPORT SUR LA QUALITÉ ET LE PRIX DU SERVICE

—  
*SERVICE « GESTION DES DÉCHETS »*

**ANNÉE 2018**

# SOMMAIRE

<b><u>PERIMETRE ET DOMAINE DE COMPETENCES.....</u></b>	<b><u>2</u></b>
<b><u>A. ACTIONS DE PREVENTION/REDUCTION DES DECHETS.....</u></b>	<b><u>3</u></b>
A.1. LE PROGRAMME LOCAL DE REDUCTION DES DECHETS – ANNEE 4 .....	3
A.2. PROMOTION DU COMPOSTAGE .....	3
A.3. PRET DE GOBELETS REUTILISABLES .....	4
A.4. DEVELOPPER LE REEMPLOI.....	4
A.5. ANIMATIONS GRAND PUBLIC ET SCOLAIRES .....	5
<b><u>B. COLLECTE DES ORDURES MENAGERES ET COLLECTE SELECTIVE.....</u></b>	<b><u>6</u></b>
B.1. COLLECTE ET TRAITEMENT DES ORDURES MENAGERES (OM) .....	6
B.2. COLLECTE SELECTIVE .....	7
B.3. TRI DES EMBALLAGES MENAGERS .....	8
B.4. CONVENTION SUR SITE PRIVE.....	9
B.5. AVIS SUR DOCUMENT D’URBANISME .....	9
B.6. CALENDRIERS DE COLLECTE DES DECHETS MENAGERS.....	9
B.7. ANOMALIES OU EVENEMENTS DE COLLECTE .....	9
B.8. FAITS MARQUANTS POUR LE SECTEUR « COLLECTE » EN 2018.....	10
<b><u>C. DECHETS COLLECTES EN APPORT VOLONTAIRE.....</u></b>	<b><u>11</u></b>
C.1. COLLECTE DU VERRE.....	11
C.2. COLLECTE DES DECHETS DES ACTIVITES DE SOIN A RISQUES INFECTIEUX .....	12
C.3. COLLECTE DES TEXTILES USAGES .....	12
C.4. COLLECTE DES PILES .....	12
<b><u>D. DECHETERIES.....</u></b>	<b><u>14</u></b>
D.1 PRESENTATION DES DECHETERIES .....	14
D.2 BILAN DES QUANTITES RECEPTIONNEES EN 2018 .....	15
D.3 EVOLUTION DES TONNAGES.....	17
D.4 EVOLUTION DE LA FREQUENTATION .....	17
D.5 FAITS MARQUANTS POUR LE SECTEUR « DECHETERIE » EN 2018.....	19
<b><u>E. DECHETS DES PRODUCTEURS NON MENAGERS (PNM).....</u></b>	<b><u>20</u></b>
E.1. LA REDEVANCE SPECIALE .....	20
E.2. LA COLLECTE DES PLASTIQUES AGRICOLES .....	20
<b><u>F. BILAN ENVIRONNEMENTAL.....</u></b>	<b><u>21</u></b>
F.1. PRODUCTION DE DECHETS ET EVOLUTION .....	21
F.2. TAUX DE VALORISATION .....	22
F.3. BILAN CARBONE.....	22
<b><u>G. BILAN FINANCIER.....</u></b>	<b><u>24</u></b>
G.1. G1 : DEPENSES .....	24
G.2. G2 : RECETTES .....	26
G.3. G3 : METHODE COMPTACOUT.....	29
<b><u>H. PROJETS 2019 .....</u></b>	<b><u>30</u></b>

## Périmètre et domaine de compétences

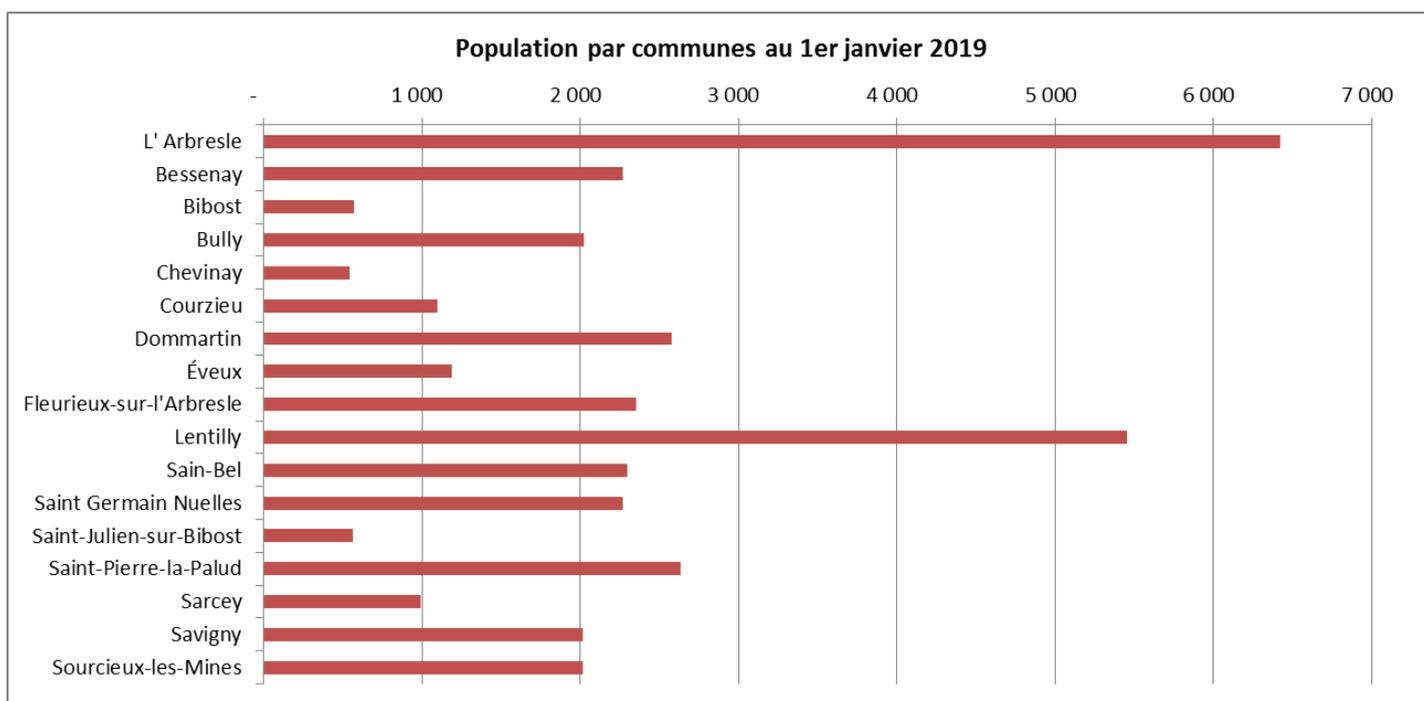
Ce rapport retrace les résultats financiers, quantitatifs et qualitatifs de l'année 2018 pour le service des déchets ménagers sur le périmètre de la Communauté de Communes du Pays de L'Arbresle, qui regroupe les 17 communes suivantes :



La compétence « déchets ménagers » est composée des éléments ci-dessous :

- 1/ La collecte des ordures ménagères ;
- 2/ Le transfert et l'élimination des ordures ménagères ;
- 3/ La collecte sélective ;
- 4/ L'exploitation des déchèteries.

La population de référence pour ce rapport annuel sur la gestion des déchets est la population municipale selon l'INSEE, parue au 1<sup>er</sup> janvier 2019 avec des références statistiques au 1<sup>er</sup> janvier 2016. Les habitants sont donc au nombre de **37 282** (+1,21% par rapport à 2018), répartis sur le territoire de la façon suivante :



## A. Actions de prévention/réduction des déchets

La Communauté de Communes mène des actions pour diminuer à la source la production de déchets des habitants. Le meilleur déchet est toujours celui qu'on ne produit pas.

### A.1. Le programme local de réduction des déchets – année 4



La Communauté de Communes a lancé en avril 2015 le programme local de réduction des déchets sur 5 ans. Il est composé de 7 axes et de 25 actions pour réduire de 7 % la quantité de déchets produits sur le territoire.

Les 7 axes sont les suivantes :

1. Sensibiliser à la réduction des déchets (5 actions)
2. Réduire les déchets verts des ménages et développer le compostage (4 actions)
3. Agir contre le gaspillage alimentaire (4 actions)
4. Être exemplaire (4 actions)
5. Développer le réemploi (2 actions)
6. Evaluer et saisir les opportunités (3 actions)
7. Amplifier la collecte des déchets dangereux (3 actions)

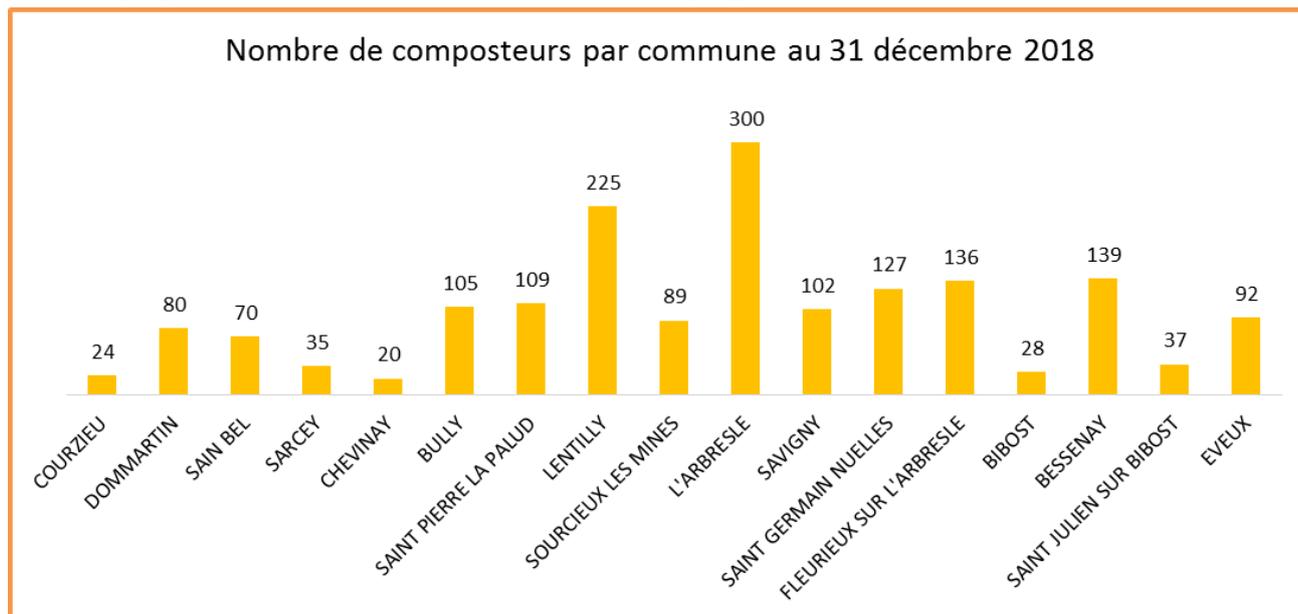
Le budget prévisionnel du programme est de 120 000 € par an soit 3 € par habitant sur 5 ans. En mars 2016 (suite à la labélisation Territoire Zéro Déchet Zéro Gaspillage), M. HENRY a été recruté pour animer l'ensemble des actions pour une durée de 3 ans.

En 2018, une nouvelle action a été lancée le soutien à l'achat ou à la location de broyeur. Cette aide a rencontré un vif succès avec 114 demandes et 25 000 € versé aux particuliers.



### A.2. Promotion du compostage

En 2016, la Communauté de Communes a lancé une campagne de promotion du compostage avec la distribution de composteurs à 20€ pour les particuliers (incluant un bio-seau). Les particuliers peuvent avoir jusqu'à 2 composteurs par foyer. **443 composteurs ont été distribués en 2018.** Depuis le début de l'opération, **1718** composteurs ont été distribués. Les habitants ont été sensibilisés sur les déchets acceptés dans les composteurs. Cette opération est programmée sur la durée du programme local de réduction des déchets jusqu'en 2019.



Le % de foyer en maison individuel ayant bénéficié d'un composteur oscille entre 5 % (Courzieu) et 26 % (L'Arbresle) pour une moyenne de 14 %.

La Communauté de Communes en partenariat avec l'association l'arbre à compost développe également des sites de compostage partagé. Sur 2018, 4 nouveaux sites ont été inaugurés à Savigny, Sain Bel, L'Arbresle et Fleurieux sur l'Arbresle. Sur le territoire, 11 sites sont opérationnels pour environ 223 foyers desservis.



Site de compostage partagé installé à la copropriété Fleur de Soie à l'Arbresle

La Communauté de Communes propose toujours gratuitement la mise à disposition de composteurs pour les sites privés en gestion autonome. 38 sites différents sont opérationnels dans les écoles, établissements de santé, restaurants, jardins partagés,... (51 composteurs au total) 4 nouveaux sites ont été mis en place en 2018.

### **A.3. Prêt de gobelets réutilisables**

La Communauté de Communes a acheté des gobelets réutilisables. **33 740 gobelets** (+37% par rapport à 2017) ont été prêtés au cours de l'année à 116 manifestations sur toutes les communes du territoire à l'exception de Bibost, Bully et Saint Pierre la Palud. Cette action a généré 506 kg en moins de déchets plastiques et a apporté une belle communication sur le programme. Les gobelets sont lavés par l'ESAT MESSIDOR. Le service est très apprécié par les associations et en constante augmentation.



### **A.4. Développer le réemploi**

Après l'étude de faisabilité, la Communauté de Communes a signé une convention de partenariat avec l'association REPA'AR (Ressourcerie du PAys de l'ARBresle). Elle apporte un soutien technique et financier à l'association pour qu'elle puisse s'installer dans les locaux. La boutique a ouverte en mars 2018 au 95 rue Gabriel Péri à L'Arbresle. Sur l'année, 42,5 tonnes d'objets ont été réemployés par l'association sur 45 T collectés. 378 clients différents vont régulièrement à la Ressourcerie. L'association est agréée Atelier chantier d'insertion et embauche des personnes en insertion.

Le Repair Café de la MJC de Fleurieux/Eveux fonctionne toujours tous les samedis matin de 9h30 à 12h. Les 10 bénévoles Repair Acteurs aident les habitants à réparer leurs objets défectueux. En 2018, le Repair Café a réparé 1 732 kg d'objets (hausse de 70 % par rapport à 2017). Sur l'année 2018, **277 objets** ont été réparés.



## A.5. Animations grand public et scolaires

### • Animations grand public

Le service réalise des animations grand public pendant la semaine européenne de la réduction des déchets. En 2018, 12 événements ont été organisés : visite de la ressourcerie, animation du Tri-Truck avec collecte de phytosanitaires, opération Caddy malin, distribution exceptionnelle de composteurs, 3<sup>ème</sup> anniversaire du Repair Café, Table-ronde Repair Acteurs, visite de l'usine de valorisation énergétique de Villefranche, atelier Synergies Inter Entreprises, atelier de fabrication de décorations de Noël et formation référent de site.

**C'EST DÉCIDÉ : JE RÉDUIS MES DÉCHETS !**

TERRITOIRE ZÉRO DÉCHET  
GASPILLAGE

DANS LE CADRE DE LA SEMAINE EUROPÉENNE DE RÉDUCTION DES DÉCHETS

du 17 au 25 NOVEMBRE 2018

**PROFITEZ DES ANIMATIONS GRATUITES POUR TOUS !**

TABLE RONDE REPAR'ACTEURS  
ATELIERS SYNERGIES INTER-ENTREPRISES  
VISITE EXCEPTIONNELLE DE LA RESSOURCERIE DU PAYS DE L'ARBRESLE  
VISITE DE L'USINE DE VALORISATION ENERGETIQUE DES DECHETS  
ET DE NOMBREUSES AUTRES ANIMATIONS...

Programme complet sur [www.paysdelarbresle.fr](http://www.paysdelarbresle.fr)

> Plus d'informations :  
Communauté de Communes du Pays de L'Arbresle  
04.74.01.95.63 / [anthony.henry@paysdelarbresle.fr](mailto:anthony.henry@paysdelarbresle.fr)  
[www.paysdelarbresle.fr](http://www.paysdelarbresle.fr)

Le service s'investit aussi pour coordonner les actions des semaines de l'environnement avec les 17 communes partenaires. Un spectacle pour les établissements scolaires, un apéro compost et l'inauguration d'un composteur partagé à Savigny et Courzieu ont été organisés. Le service a animé un stand lors du marché de l'environnement à Bessenay.

### • Animations scolaires

Des animations scolaires sur les déchets à destination des classes de primaire sont financées par la Communauté de Communes. Les animations sont intégrées dans le programme de l'office du tourisme sur les animations scolaires.

L'association « France Nature Environnement » assure trois demi-journées d'animations par classe. Sur l'année scolaire 2017/2018, **31 classes** ont été ainsi sensibilisées soit 742 élèves de la maternelle au CM2.

La première séance définit ce qu'est un déchet, la deuxième séance rappelle le traitement de ces déchets sur le territoire. La troisième séance est au choix de l'enseignant, parmi les options proposées : récupart, compost, visite d'un site (déchèterie, usine d'incinération ou centre de tri), nettoyage d'un site, consommation et gaspillage alimentaire.



Art et déchets



Tri des emballages en plastique

## B. Collecte des ordures ménagères et collecte sélective

### **B.1. Collecte et traitement des ordures ménagères (OM)**



Chiffres clés :

- 85 660 Km parcourus (87 582 km en 2017)
- 6879 heures de service (6 640 heures en 2017)
- 6 624 tonnes (6 371 t en 2017)

La collecte des ordures ménagères est assurée par le passage de bennes à ordures ménagères en porte-à-porte du lundi au vendredi. Si, pour des raisons techniques, le camion de collecte ne peut passer devant les propriétés (voie étroite, voie en impasse sans plateforme de retournement), des points de regroupement ont été définis permettant ainsi aux usagers de déposer leurs contenants.

La collecte des OM est assurée **sur un rythme d'1 fois par semaine** pour l'ensemble du Pays de L'Arbresle à l'exception du centre bourg de la commune de L'Arbresle où la fréquence est 2 fois par semaine (comme les conteneurs enterrés).

Depuis 2009, des bacs individuels ou collectifs à couvercle noir ont été fournis par la Communauté de Communes aux habitants, entreprises et établissements publics de l'ensemble du territoire.



Depuis 2014, les bacs poubelles ont été remplacés par des conteneurs enterrés sur plusieurs communes. Fin 2018, 30 sites sont en place sur les communes de Fleurieux sur l'Arbresle, Dommartin, Sain Bel, L'Arbresle et Courzieu. Au total, 94 conteneurs enterrés sont installés.



Les camions déversent les ordures ménagères au quai de transfert, situé sur le site de la déchèterie de Fleurieux sur L'Arbresle. Les ordures ménagères sont ainsi déversées par gravité dans des semis de 90 m<sup>3</sup>. Fin 2018, le SYTRIVAL a engagé des travaux de rénovation du quai incluant la couverture par un auvent, l'installation d'un pont bascule et la reprise de la chaussée.

Cette prestation de collecte est assurée par l'entreprise Suez Environnement et définie dans le cadre d'un marché renouvelé au 1<sup>er</sup> janvier 2016 et qui se termine au 31 décembre 2022.

Les ordures ménagères sont ensuite acheminées à Villefranche sur Saône, dans l'usine de valorisation énergétique gérée par le SYTRAIVAL (Syndicat de Traitement des ordures ménagères). 9 groupements de communes adhèrent à ce syndicat, fédérant ainsi 350 000 habitants. Cette usine de valorisation énergétique incinère les ordures ménagères en récupérant la chaleur produite pour alimenter un réseau de chauffage et ainsi générer de l'électricité.



Le taux de TGAP (Taxe Générale sur les Activités Polluantes) sur l'incinération est de 4 € par tonne.

### Quantité d'ordures ménagères

	2014	2015	2016	2017	2018
<b>Population</b>	36 643	36 802	36 836	37 036	37 282
<b>Quantité (en t)</b>	6 692	6 620	6 569	6371	6 624
<b>Ratio kg/hbt</b>	183	179,9	178,3	172,0	177,7
<b>Evolution des quantités</b>	2,0%	-1,1%	-0,8%	-3,0%	4,0%

En 2018, les quantités d'ordures ménagères ont significativement augmenté par rapport à 2017 les raisons sont difficiles à expliquer.

### **B.2. Collecte sélective**

Deux types de collecte sélective sont en place sur le territoire : les emballages ménagers et le verre.

#### **1. Collecte des emballages ménagers**

Les papiers sont collectés en mélange avec les emballages (bouteilles en plastique, emballages métalliques, petits emballages en carton, briques et emballages en aluminium).



La collecte sélective est ramassée en porte-à-porte ou en conteneurs enterrés. Le circuit de collecte est identique à celui des ordures ménagères. Les camions collectent les lundis, mardis, jeudis et vendredis.

#### Chiffres clés :

- 70 343 km parcourus (65 030 km en 2017)
- 3 958 heures de service (3 750 heures en 2017)
- 1 940 tonnes (1985 T en 2017)

Des bacs individuels ou collectifs à couvercle jaune ont été fournis par la Communauté de Communes aux habitants, entreprises et établissements publics de l'ensemble du territoire. En 2017, un nouveau marché de fourniture a été lancé intégrant le flocage des bacs poubelles.



La collecte des emballages ménagers est assurée sur un rythme **d'une fois par quinzaine** pour l'ensemble du Pays de L'Arbresle à l'exception du centre bourg de la commune de L'Arbresle où la fréquence est d'1 fois par semaine ainsi que pour les conteneurs enterrés.

Depuis 2016, les camions déversent les emballages ménagers directement au centre de tri de Saint Fons (69).

La prestation de collecte et transfert des emballages ménagers est assurée par l'entreprise Suez Environnement et définie dans le cadre d'un marché renouvelé au 1<sup>er</sup> janvier 2016 et qui se termine au 31 décembre 2022.

### Quantité collectée

Le tableau suivant présente l'évolution des quantités collectées de collecte sélective :

	2014	2015	2016	2017	2018
<b>Population</b>	36 643	36 802	36 836	37 036	37282
<b>Quantité de collecte sélective</b>	2 002	1 995	1 985	1 940	1941
<b>Ratio kg/hbt</b>	55	54	54	52	52
<b>Evolution des quantités</b>	-1,2%	-0,3%	-0,5%	-2,3%	0,1%

Les quantités de collecte sélective sont stables. La quantité de cartons dans la collecte sélective augmente significativement représentant 33 % des quantités collectées par le camion de collecte.

A noter que les usagers peuvent déposer les papiers en déchèterie : **98 tonnes** ont ainsi été collectées par ce biais. Cette quantité apparaît dans les déchets des déchèteries. Les usagers peuvent déstocker de plus grandes quantités de papiers graphiques (livres et journaux compris), ce qui n'est pas possible dans les bacs jaunes, en raison du trop grand poids induit. L'apport du papier directement en déchèterie est moins onéreux pour la collectivité.

### **B.3. Tri des emballages ménagers**



Les emballages ménagers collectés et acheminés au centre de tri de Saint Fons sont séparés selon les matériaux et acheminés dans les différentes filières de recyclage existantes.

Cette prestation du tri des emballages ménagers est assurée par l'entreprise NICOLLIN pour le compte du SYTRAIVAL.

### Quantités triées

	2014	2015	2016	2017	2018
PET clair	58	64	62	38	72
PET foncé	26	29	27	30	25
PEHD	51	44	47	32	13
Acier	63	53	22	17	54
Aluminium	6	8	13	6	3
Briques alimentaires	31	27	44	25	2
Cartons	379	406	309	374	632
Journaux/papiers	851	820	588	524	439
Gros de magasin	209	195	549	520	363
Refus	328	328	305	373	277
<b>Total trié</b>	<b>2 002</b>	<b>1 974</b>	<b>1 662</b>	<b>1 564</b>	<b>1 603</b>
<b>% refus</b>	<b>16,38%</b>	<b>16,62%</b>	<b>15,37%</b>	<b>19,23%</b>	<b>14,27%</b>

On constate une baisse des papiers dans la poubelle jaune.

Le pourcentage de refus baisse significativement par rapport à 2017 à 14,27 % ce qui reflète une baisse des erreurs de tri par les usagers. Les principales erreurs sont : des sacs d'ordures ménagères, du textile, des plastiques durs ou souples non recyclables, du verre,... En 2018, les agents de collecte continuent de refuser plus systématiquement les bacs des usagers présentant des déchets non conformes. Le Rippeur Plus sensibilise aussi régulièrement les habitants aux consignes de tri.

## B.4. Convention sur site privé

Chaque site privé (lotissement, entreprise) doit signer une convention de collecte, précisant les engagements du prestataire de collecte et du lotissement : élagage, stationnement des véhicules réglementé, etc.

5 conventions supplémentaires ont été signées en 2018, ce qui porte le nombre total de convention à 40.

## B.5. Avis sur document d'urbanisme

Depuis 2011, la Communauté de Communes a mis en place en interne une procédure formalisée pour donner des avis sur les documents d'urbanisme transmis par les mairies. **260 avis** ont été rendus en 2018. Le service valide ainsi les aménagements nécessaires à une collecte en porte-à-porte et dimensionne l'espace pour les aires de stockages des poubelles.

## B.6. Calendriers de collecte des déchets ménagers

Chaque année, la Communauté de Communes édite et diffuse via les communes des calendriers de collecte pour indiquer aux habitants les dates de ramassage de leurs déchets. Dix versions sont ainsi déclinées.

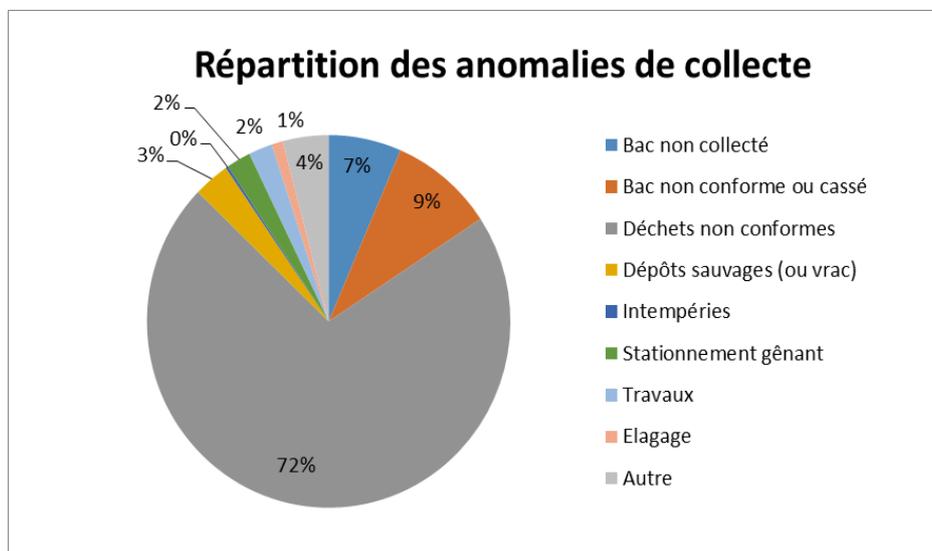


## B.7. Anomalies ou événements de collecte

Les anomalies ou événements sont envoyées par SUEZ à chaque fin de tournée de collecte. Elles sont ensuite traitées par le service "gestion des déchets".

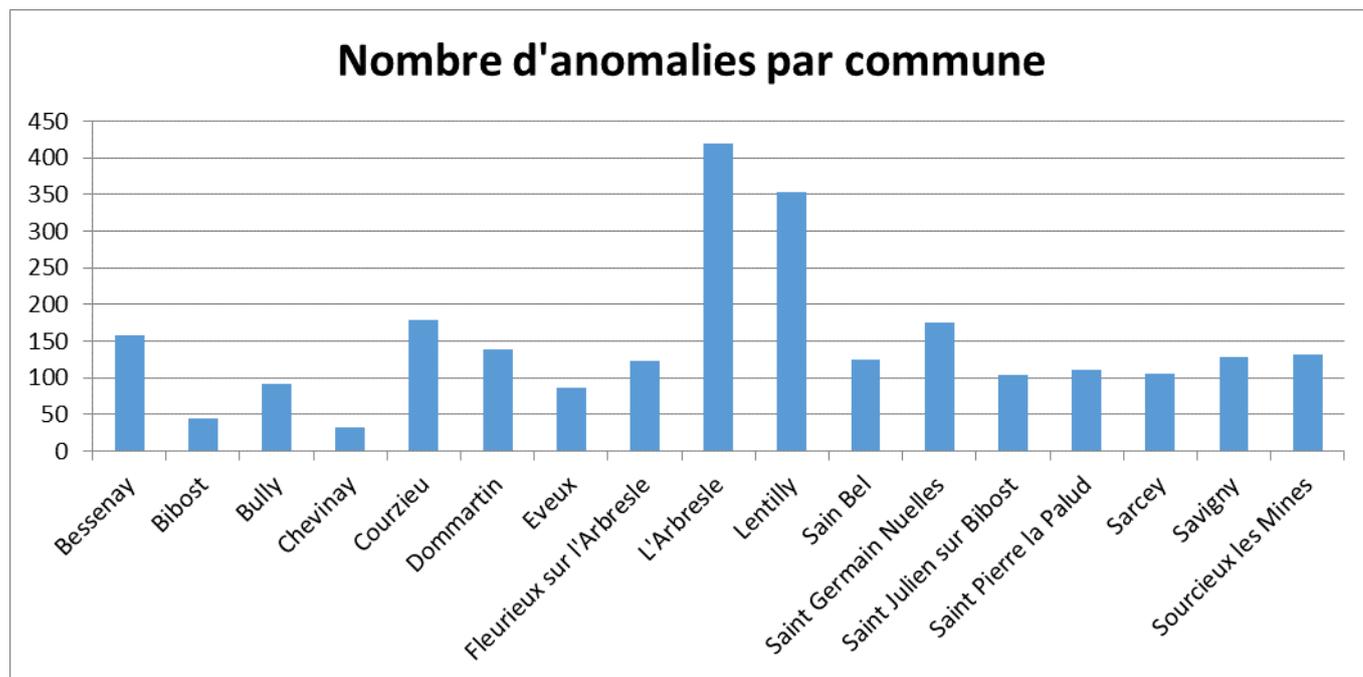
En 2018, **2504** événements ont été traités. Le prestataire a remonté moins d'anomalies qu'en 2017 (2908)

Les bacs ne sont pas collectés pour plusieurs raisons : déchets non conformes (72 %), bac non conforme ou cassé (9 %), bac non collecté (7%), stationnement gênant (2 %), travaux (2 %),...



Le nombre d'événement a sensiblement diminué mais reste conséquent reflétant les échanges entre l'équipage et le service. Les déchets non conformes représentent 72 % des événements signalés. Les intempéries (neige, verglas) et les travaux ont peu impacté la collecte.

En moyenne, on note annuellement **147 événements** par commune avec un nombre plus important pour Lentilly et L'Arbresle.



Le nombre d'événements de collecte, depuis 2014, a fortement augmenté puis baisse depuis 2016.

	2014	2015	2016	2017	2018
Nombre d'anomalies	1260	2321	3374	2908	<b>2504</b>
Evolution	183%	84%	45%	-14%	<b>-14%</b>

Chaque ronde doit signaler au moins 5 anomalies par jour.

### **B.8. Faits marquants pour le secteur « collecte » en 2018**

Des actions spécifiques ont été menées pour améliorer la collecte des déchets :

- **Suivis de collecte** : plusieurs contrôles ont été menés par la Communauté de Communes pour vérifier les circuits de collecte des camions et la manière dont les bacs sont vidés. Des réunions ont eu lieu avec le prestataire pour préciser le niveau d'exigence de la Communauté de Communes ;
- **Sensibilisation de différents publics** à la gestion des déchets : enfants, habitants en porte à porte ou pendant les événements,
- **Livraison des bacs roulants** : environ 751 bacs ont été livrés, ou échangés, ou réparés par le service. 35 jours d'intervention ont eu lieu en 2018 (en légère baisse par rapport à 2017).
- **Rénovation du quai de transfert de Fleurieux sur l'Arbresle** : pendant les travaux les camions de collecte sont allés vidés directement à l'usine de valorisation énergétique à Villefranche sur Saône.
- **Nouveau site de conteneurs enterrés** : implantation de nouveaux conteneurs sur Fleurieux sur L'Arbresle, Dommartin et Courzieu

## C. Déchets collectés en apport volontaire

### C.1. *Collecte du verre*



**128 bornes de collecte** sont réparties sur le territoire pour les bouteilles, pots et bocaux en verre (dont 15 enterrés).

La gestion de cette collecte est assurée par le SYTRAIVAL qui a confié la prestation à l'entreprise GUERIN (groupe Mineris).

Fin 2017, le service a acheté deux petites colonnes à verre pour les événements.



Les conteneurs à verre sont lavés une fois par an par l'entreprise Biopest Services (campagne de juin). Un produit biodégradable à 90 % est utilisé pour cette opération.

### Poids collectés

	2014	2015	2016	2017	2018
<b>Population</b>	36 643	36 802	36836	37 036	37282
<b>Poids (en t)</b>	1 166	1 168	1228	1 223	1 326
<b>Ratio kg/hbt</b>	31,8	31,7	33,3	33,0	36
<b>Evolution quantités</b>	7%	0,2%	5,1%	-0,4%	8,41%

Les quantités de verre ont bien augmenté en 2018. La quantité de verre triée par habitant est à 36 kg et dépasse la moyenne nationale à 35 kg.

Pour chaque tonne de verre triée la Communauté de Communes verse **3,05 €** à la Ligue contre le Cancer, soit pour 2018, **un montant de 4 000 €**.

## C.2. Collecte des Déchets des Activités de Soins à Risques Infectieux

Les habitants peuvent récupérer des boîtes jaunes en pharmacies et les ramener dans toutes les officines du Pays de L'Arbresle. Ce service est gratuit entièrement pris en charge par l'éco-organisme DASTRI.

En 2018, **558 kg** de DASRI ont été collectés dans les pharmacies du territoire (en baisse par rapport à 2017 à 679 kg).



## C.3. Collecte des textiles usagés



Des conteneurs textiles ont été installés depuis juillet 2010 dans les deux déchèteries du territoire.

C'est l'association Le Relais Bourgogne qui gère les deux conteneurs textiles installés sur la déchèterie de La Brèvenne 14 tonnes ont été récupérés.

C'est l'entreprise Eco-Textile qui gère le conteneur textile installée sur la déchèterie de Fleurieux sur l'Arbresle. 22 tonnes ont été récupérés.

Sur l'ensemble du territoire, près de **150 tonnes** ont été récupérées dans les **38 bornes** en place. Quinze communes du territoire sont équipées d'au moins une borne textile. Seules deux communes n'ont pas de point textile à ce jour (Bully et Dommartin). Les contrats de collecte sont passés directement par les Mairies.

	2014	2015	2016	2017	2018
<b>Population</b>	36 643	36 802	36 836	37 036	37 282
<b>Poids (en t)</b>	120,5	134,7	97,1	146,6	146,1
<b>Ratio kg/hbt</b>	3,3	3,7	2,6	4,0	3,9
<b>Evolution</b>	-15,2%	10,5%	-38,7%	33,8%	-0,4%

Les quantités de textile sont stables entre 207 et 2018. Les 3 prestataires sont les mêmes qu'en 2017.

Les textiles usagés regroupent les vêtements, le linge de maison, les chaussures, les affaires de maroquinerie et les peluches.

Si 17 kg de textile sont produits chaque année par les Français, seulement 4 kg sont actuellement recyclés dans les bennes textiles. Il existe encore une marge de manœuvre pour mieux collecter les textiles.

Les textiles ainsi récupérés sont revendus dans des boutiques, transformés en chiffons voire effilochés pour recréer des nouveaux textiles.

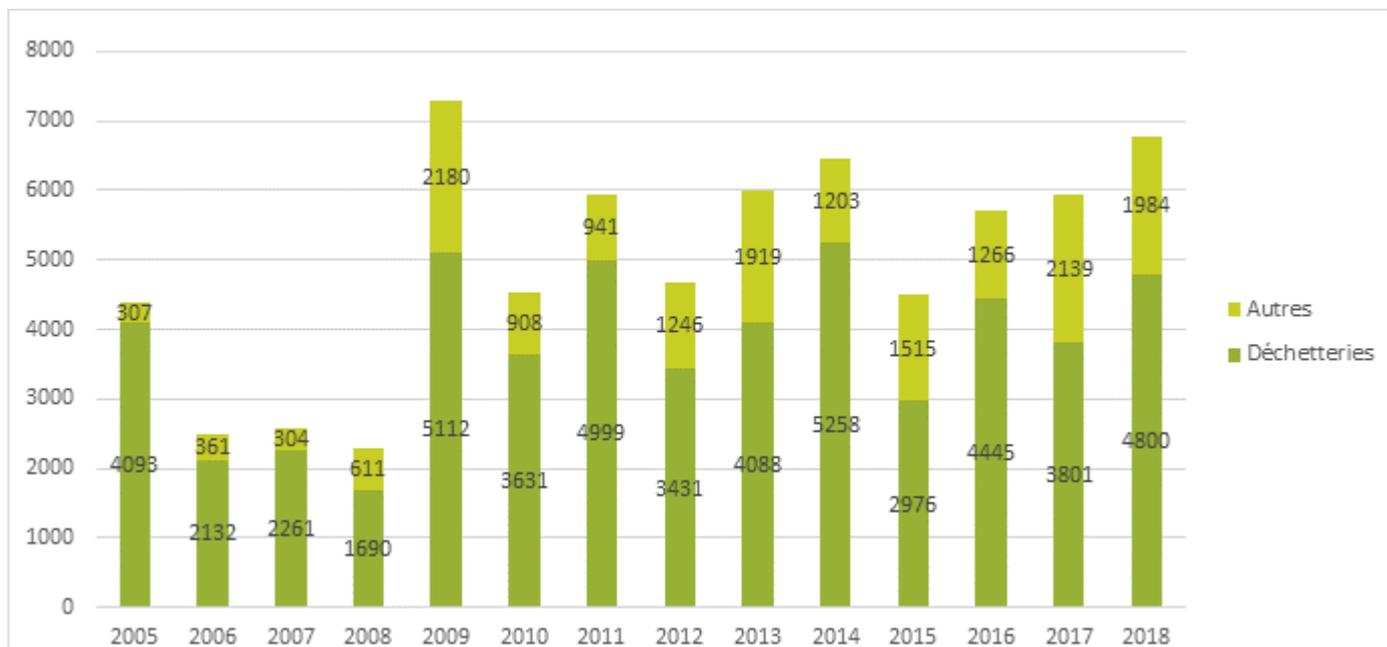
## C.4. Collecte des piles

**4 800 kg** de piles ont été récupérées en 2018. Ces quantités sont en baisse par rapport à 2017 (+12%)

Des collecteurs de piles sont installés dans les mairies, les établissements scolaires et dans d'autres lieux (exemple médiathèque de l'Arbresle). A noter que le coût de cette collecte est gratuit, réalisé en partenariat avec COREPILE.

Dans le graphique suivant, on observe les quantités collectées en déchèteries et par les autres points de collecte (magasins). Les quantités ont sensiblement augmenté (+14%) pour un total de 6784 kg.





## D. Déchèteries

### D.1 Présentation des déchèteries

#### 1. Localisation des déchèteries

Deux déchèteries sont à la disposition des habitants du Pays de L'Arbresle, exploitées par la société SUEZ depuis septembre 2010.



#### 2. Conditions d'accès

Les tableaux ci-après présentent les horaires d'accès en déchèterie.

*Horaires d'ouverture pour la déchèterie de La Brévenne / Courzieu*

Jours	Période du 1 <sup>er</sup> octobre au 31 mars	Période du 1 <sup>er</sup> avril au 30 septembre
Lundi	14h – 17h	14h – 18h
Mardi	9h-12h / 14h – 17h	9h – 12h / 14h – 18 h
Mercredi	14h – 17h	14h – 18h
Judi	FERMEE	
Vendredi	14h – 17h	14h – 18h
Samedi	9h – 17h	9h / 18h

*Horaires d'ouverture pour la déchèterie de Fleurieux sur l'Arbresle*

Jours	Période du 1 <sup>er</sup> octobre au 31 mars	Période du 1 <sup>er</sup> avril au 30 septembre
Lundi	9h -12h / 14h – 17h	9h -12h / 14h – 18h
Mardi	FERMEE	
Mercredi	9h -12h / 14h – 17h	9h -12h / 14h – 18h
Judi	9h -12h / 14h – 17h	9h -12h / 14h – 18h
Vendredi	9h -12h / 14h – 17h	9h -12h / 14h – 18h
Samedi	9h / 17 h	9h / 18 h

Depuis 2011, le dépôt de déchets en déchèterie est conditionné à la présentation d'une carte d'accès au gardien. Trois types de cartes sont en circulation : pour les particuliers, pour les professionnels et pour les services techniques.



L'ensemble des usagers doit se conformer au règlement en vigueur en déchèterie, approuvé lors du Conseil Communautaire modifié le 24 mars 2016.

### 3. Type de déchets acceptés

Les deux déchèteries de notre territoire permettent la valorisation des déchets suivants : ferraille, encombrants, mobilier, déchets verts, bois, gravats, plâtre, verre, cartons, papiers, huile minérale, huile végétale, batteries, piles, accumulateurs, capsules Nespresso, déchets dangereux spéciaux (peintures, solvants, ampoules, néons) et déchets d'équipements électriques et électroniques (DEEE). Les pneus de véhicules légers sont réceptionnés sur la déchèterie de Courzieu. Nouveauté 2018, le tri du polystyrène est en place sur les deux déchèteries (10 tonnes valorisées en isolant). Egalement, les deux déchèteries collectent les bouchons en plastiques et en liège au profit d'associations caritatives.



Depuis 2016, des collectes exceptionnelles d'amiante sont organisées en déchèteries sur inscription (deux fois par an).

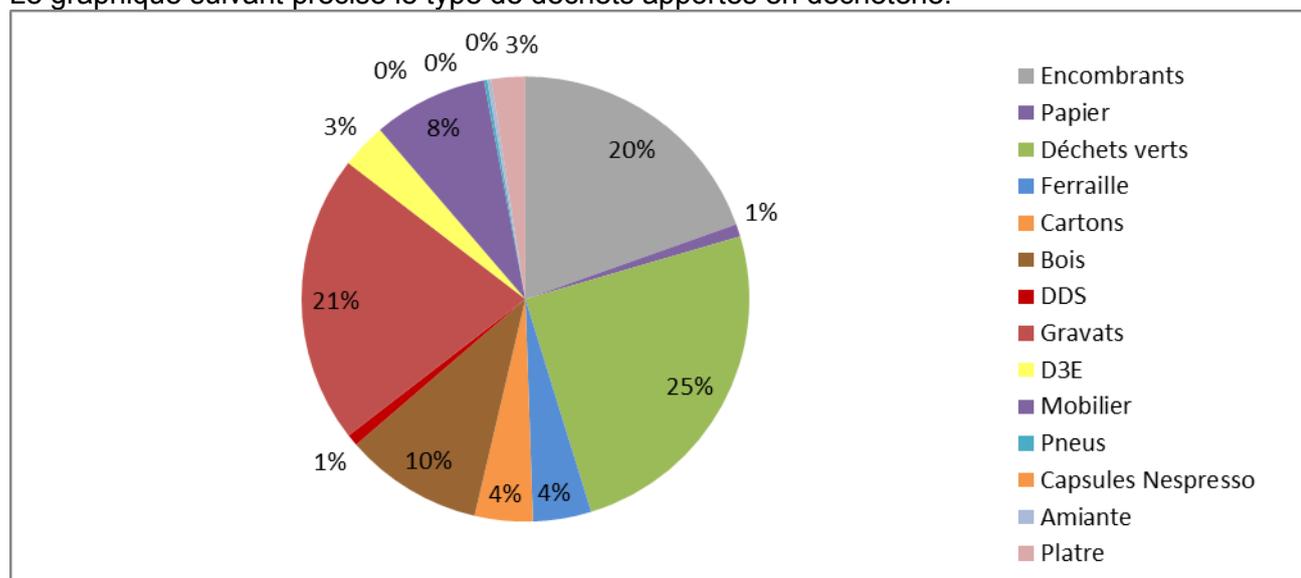
#### D.2 Bilan des quantités réceptionnées en 2018

Le tableau ci-après détaille la répartition des quantités collectées par déchèterie.

	Fleurieux sur l'Arbresle	Courzieu	Cumulé	Cumulé (kg/hab)
<b>Entrées</b>	<b>47 477</b>	<b>29 786</b>	<b>77 263</b>	
Encombrants	1160	958	<b>2 118</b>	57
Papier	61	37	<b>98</b>	3
Déchets verts	1 629	1058	<b>2 687</b>	72
Ferraille	248	208	<b>456</b>	12
Cartons	276	178	<b>454</b>	12
Bois	596	487	<b>1 083</b>	29
DDS	53	40	<b>92</b>	2,5
Gravats	1 017	1255	<b>2 272</b>	61
D3E	204	151	<b>355</b>	10
Mobilier	546	352	<b>898</b>	24
Pneus		25	<b>25</b>	0,7
Capsules Nespresso	1	0,8	<b>2,0</b>	0,05
Amiante	21	8	<b>28,9</b>	0,8
Platre	138	127,0	<b>265,1</b>	7,1
Polystyrène	5,50	4,20	<b>9,7</b>	0,3
<b>TOTAL (hors huiles) (en tonnes)</b>	<b>5 955</b>	<b>4 889</b>	<b>10 844</b>	291

	Fleurieux sur l'Arbresle	Courzieu	Cumulé
Huiles minérales (en litres)	6 700	7 500	<b>14 200</b>
en kg	6 030	6 750	12 780
Huiles végétales (en litres)	2 520	1 240	3 760
en kg	2 268	1 116	3 384

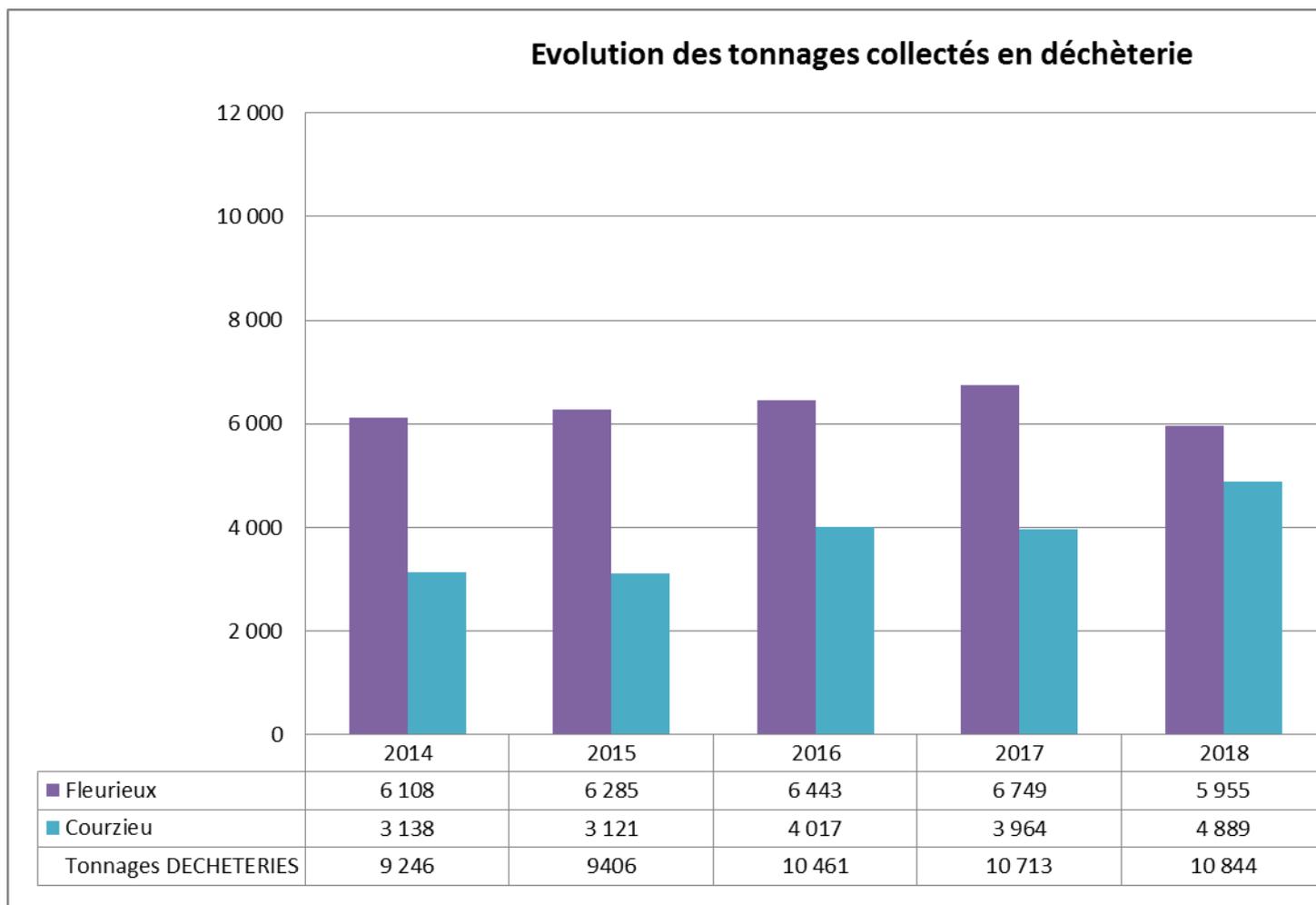
Le graphique suivant précise le type de déchets apportés en déchèterie.



Les apports les plus importants sont maintenant les déchets verts (25%), puis les gravats (21%), les encombrants (20%), ainsi que le bois (10%). On observe une diminution des quantités apportées des déchets verts (poursuite de la tendance de 2017) On observe une augmentation des gravats importantes, du plâtre, de la benne EcoMobilier et des gravats.

Le taux d'enfouissement des déchets reçus en déchèteries s'améliore pour seulement 19,2 % des déchets.

### D.3 Evolution des tonnages

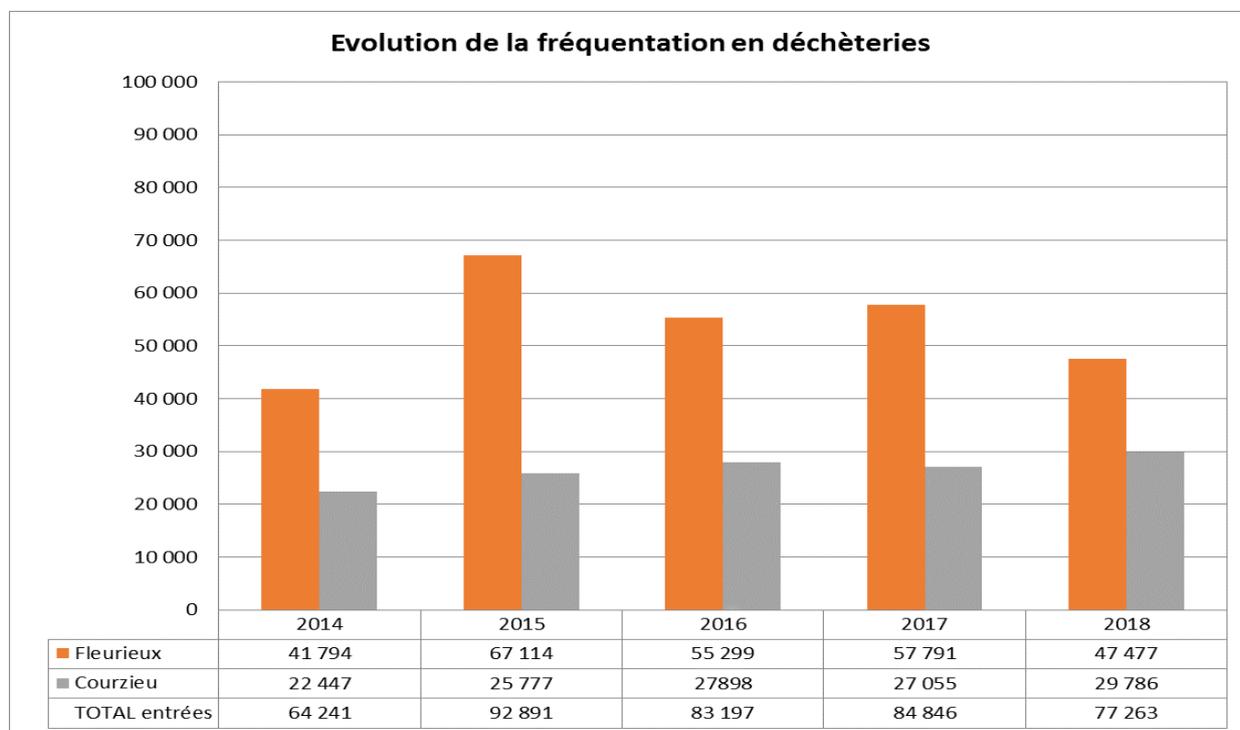


L'évolution des tonnages sur les cinq dernières années est présentée dans le graphique ci-dessus. Les quantités augmentent mais on commence à noter une stabilisation.

Les apports en déchèterie augmentent sur les deux sites. Entre 2017 et 2018, la quantité totale a augmenté de 1 %.

### D.4 Evolution de la fréquentation

Le graphique ci-dessous détaille l'évolution de la fréquentation pour les 2 déchèteries sur les cinq dernières années. En 2018, 47477 visiteurs se sont présentés à la déchèterie de Fleurieux sur L'Arbresle et 29786 à celle de Courzieu.

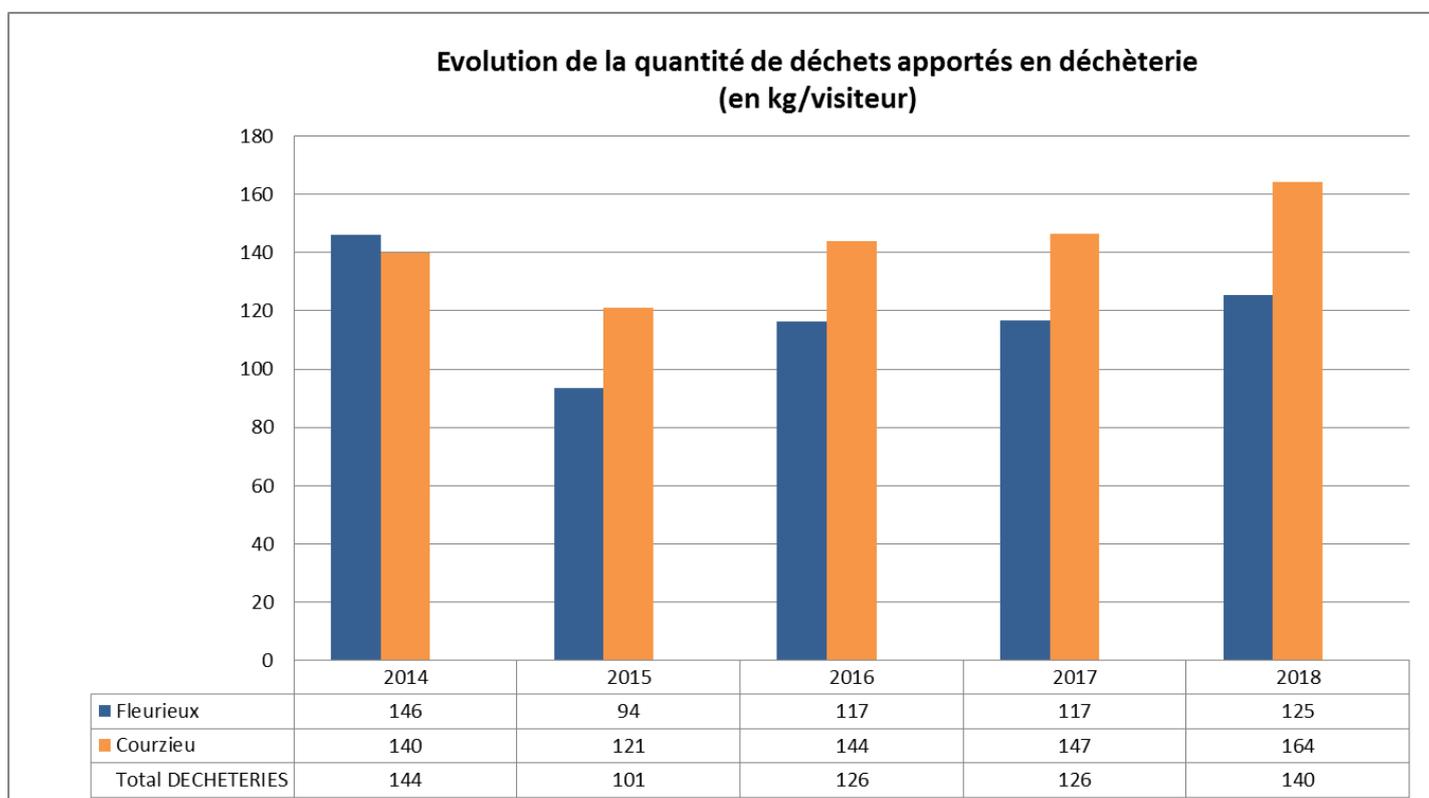


La fréquentation a baissé légèrement à **77 000 visiteurs** en raison de la fermeture de la déchèterie de Fleurieux du 29 octobre au 31 décembre 2018 pour permettre les travaux du nouveau site.

Par site, le nombre d'usagers augmente à la déchèterie de La Brévenne / Courzieu pour atteindre une moyenne de 111 usagers / jour.

Le nombre de visiteurs à la déchèterie de Fleurieux est en baisse cette année (183 usagers /jour). Les personnes ont reporté leurs apports à l'ouverture de la nouvelle déchèterie en 2019.

Le graphique ci-après résume le poids moyen des déchets apportés en déchèterie : 140 kg en moyenne. Cette année, cette quantité augmente par rapport aux années précédentes.



## D.5 Faits marquants pour le secteur « déchèterie » en 2018

En déchèteries, les faits marquants sont :

- La mise en place de la filière Polystyrène sur les deux déchèteries (10 tonnes collectées) valorisé en isolant,
- La mise en place de filières au profit d'associations : les bouchons en plastique et en liège,
- L'organisation de collecte d'amiante liée avec 29 tonnes collectées en provenance de 86 usagers (stable par rapport à 2017),
- La visite régulière du service gestion des déchets pour contrôler la bonne exécution des prestations,
- La préparation et attribution du nouveau marché d'exploitation des deux déchèteries et occupation du terrain pour une déchèterie professionnelle à l'entreprise SERNED.
- Le démarrage des travaux de la nouvelle déchèterie de Fleurieux sur l'Arbresle.



Plan : nouvelle déchèterie de Fleurieux sur l'Arbresle

## E. DECHETS DES PRODUCTEURS NON MENAGERS (PNM)

### **E.1. La Redevance Spéciale**

La Redevance Spéciale est effective depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2013. L'ensemble des bacs des redevables ont été identifiés par un autocollant spécifique. 11 avenants ont été passés pendant l'année pour modifier les volumes de bacs et 9 nouvelles conventions. **105 redevables** ont été facturés avec le logiciel AGIDE représentant une recette de Redevance Spéciale de 220 481,50 € (+5% par rapport à 2017).

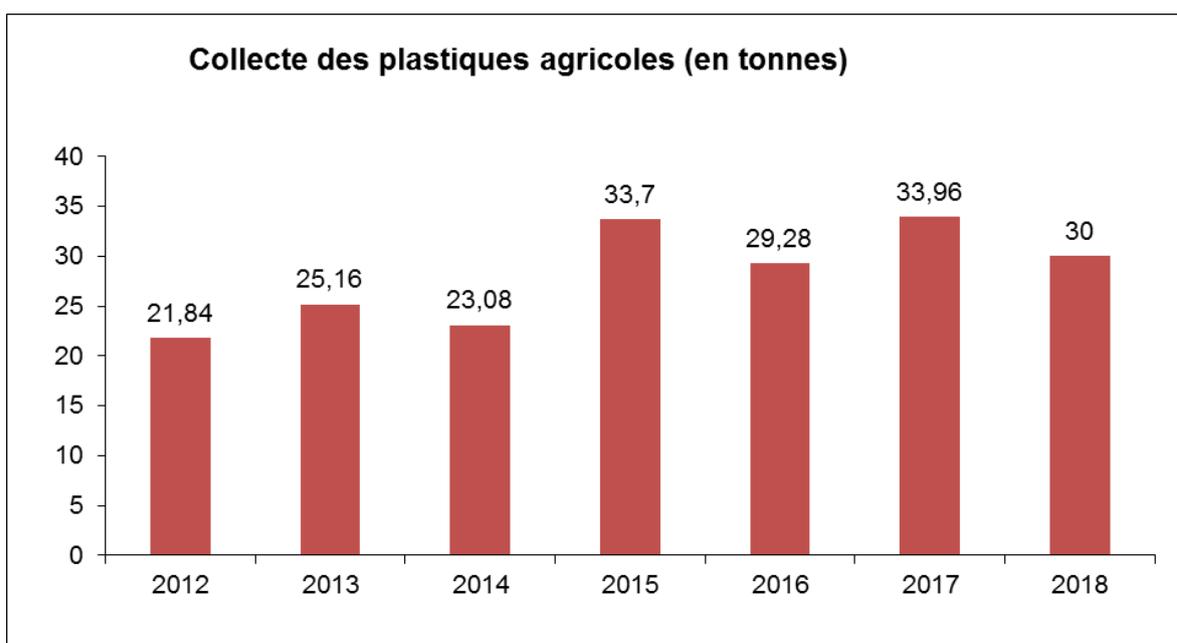
### **E.2. La collecte des plastiques agricoles**

Depuis l'année 2004, la Communauté de Communes, en partenariat avec la Chambre d'Agriculture de Rhône, collecte les plastiques agricoles usagés. En 2014, elle a conventionné avec ADIVALOR organisme en charge de la valorisation des déchets agricoles.

Différents types de plastiques sont ainsi récupérés sur l'ancien marché aux fruits de Saint Julien sur Bibost :

- les films de serre ;
- les bâches d'ensilages, films d'enrubannage et films de paillage ;
- les ficelles et les filets de balles rondes.

En 2018, une benne pour les plastiques non recyclables a été installés (0,98 tonnes).



*Graphique : Evolution de la collecte des Plastiques Agricoles*

La Communauté de Communes gère les parties administratives et financières de l'opération : envoi de courriers aux agriculteurs, recherche des filières pour évacuer les déchets.

Sur site, des agriculteurs s'occupent de diriger leurs collègues pour réaliser une séparation des plastiques agricoles apportés.

En 2018, 80 agriculteurs du territoire ont participé à cette action (90 participants en 2017) pour **30 tonnes collectées**.

Coût 2018 de l'opération : les recettes matières ont compensé les coûts de traitement des déchets non recyclables.



Les quantités apportées ont légèrement baissé par rapport à l'année précédente pour revenir aux quantités de 2016.

## F. Bilan environnemental

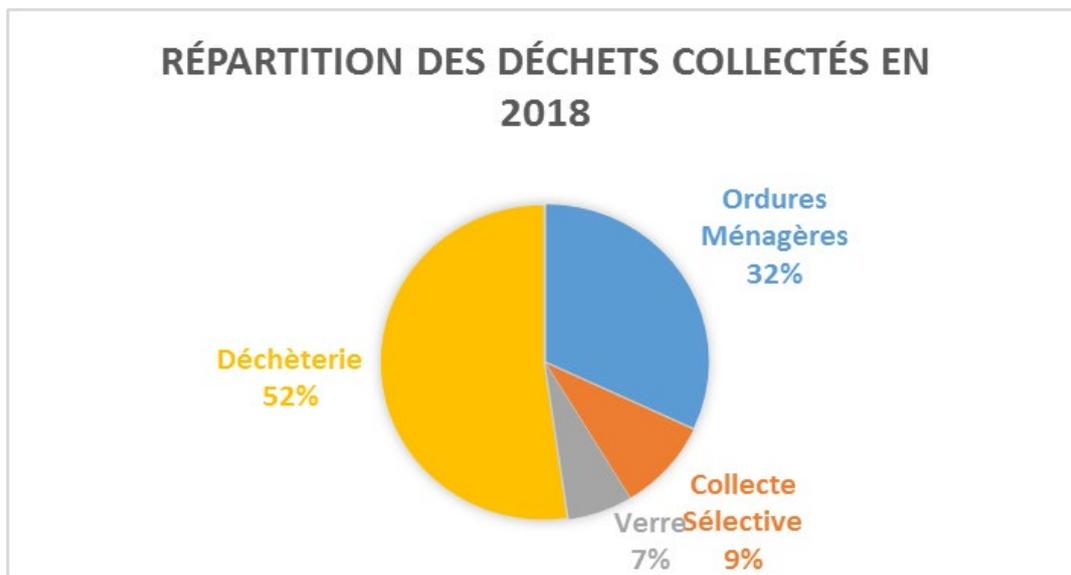
### F.1. Production de déchets et évolution

Le tableau et le graphique ci-dessous montrent la répartition des déchets des ménages produits sur l'ensemble du territoire et la répartition en kg par habitant en comparaison avec la moyenne régionale.

Type de déchets	Poids (en t)	Production par habitant (en kg)	moyenne régionale SINDRA (2017)*
Ordures Ménagères	6 624	178	232
Collecte Sélective	1 941	52	84
Verre	1 326	36	
Déchèterie	10 844	291	224
Autres (piles - textiles - DASRI)		0	non connu
<b>TOTAL</b>	<b>20 735</b>	<b>556</b>	<b>540</b>

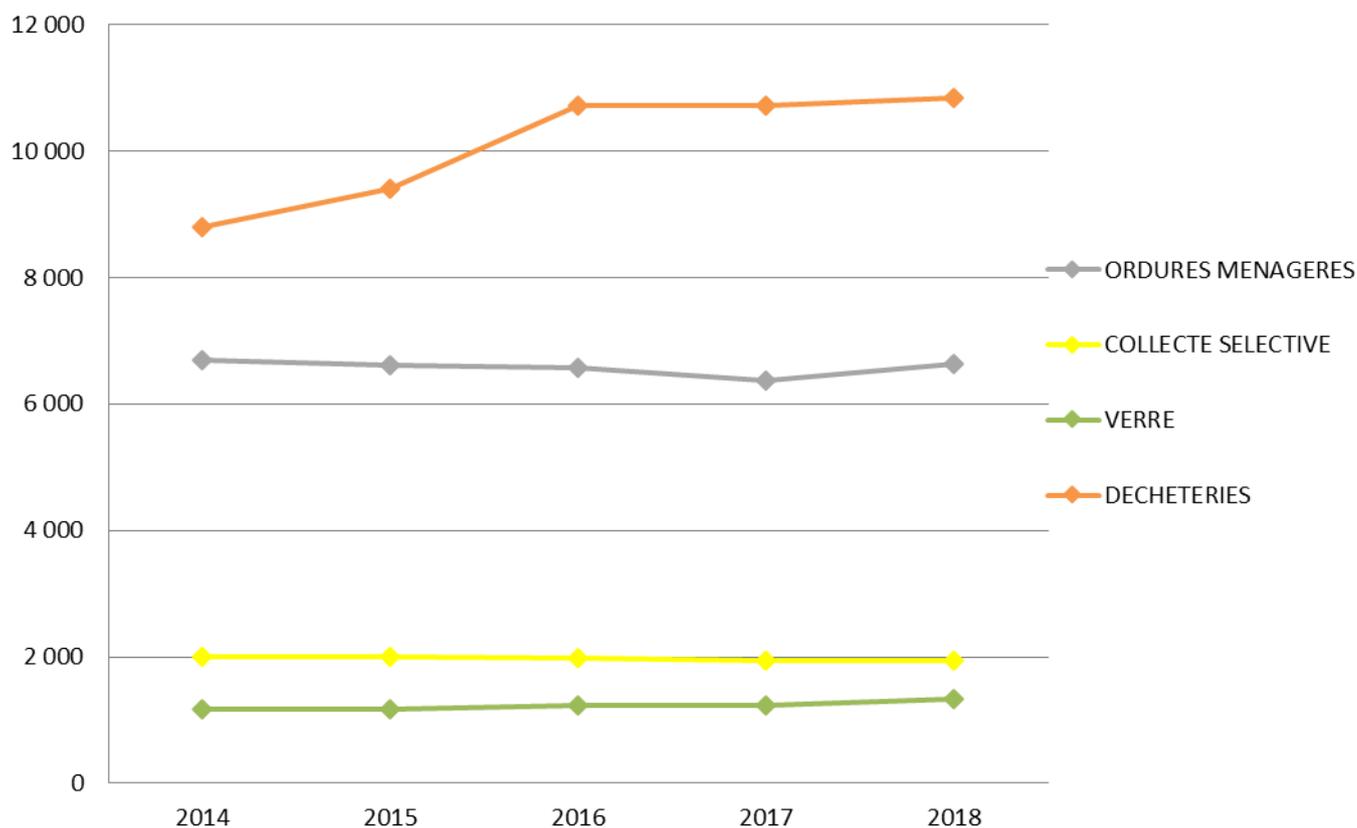
\*Source : Sindra – Observatoire régionale des déchets de Rhône-Alpes

La production totale de déchets par habitant est un peu supérieure à la moyenne régionale de 2017 (derniers chiffres connus). En territoire semi-rural, les habitants fréquentent beaucoup les déchèteries (291 kg/habitant, contre 224 kg/habitant en moyenne régionale, soit 23 % d'écart). Les habitants du Pays de L'Arbresle ont cependant une production d'ordures ménagères très inférieure à la moyenne régionale (178 kg/habitant contre 232 kg/habitant SINDRA, soit 30 % d'écart).



Sur les cinq dernières années, on observe une augmentation des quantités produites par habitant (+9 %). Les quantités de déchets par habitant (ordures ménagères et collecte sélective) ont diminué de -1 % en cinq ans, mais les déchets apportés en déchèteries ont augmenté de +21%.

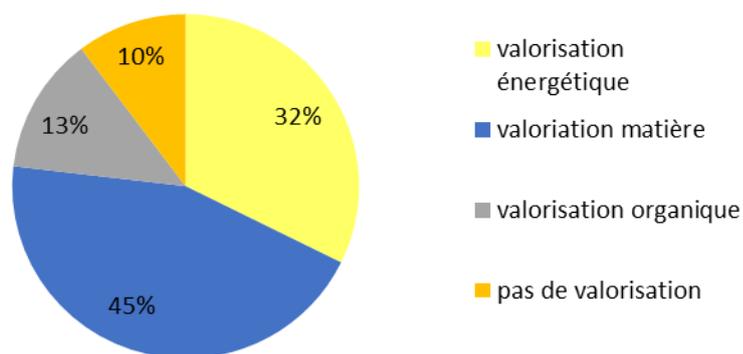
## Evolution des quantités de déchets collectés 2014/2018



### F.2. Taux de valorisation

Le graphique ci-dessous détaille la valorisation des déchets à la charge de la collectivité

#### Répartition des déchets selon le type de valorisation



Trois modes différents co-existent :

- valorisation matière (45 %) : les déchets sont recyclés en de nouveaux matériaux ;
- valorisation énergétique (32 %) : utilisation du pouvoir calorifique du déchet en le brûlant et en récupérant cette énergie (cas des ordures ménagères incinérées avec récupération de chaleur pour alimenter un réseau de chaleur urbain) ;
- valorisation organique (13 %) : les déchets sont transformés en amendement organique comme le compost (cas des déchets verts).

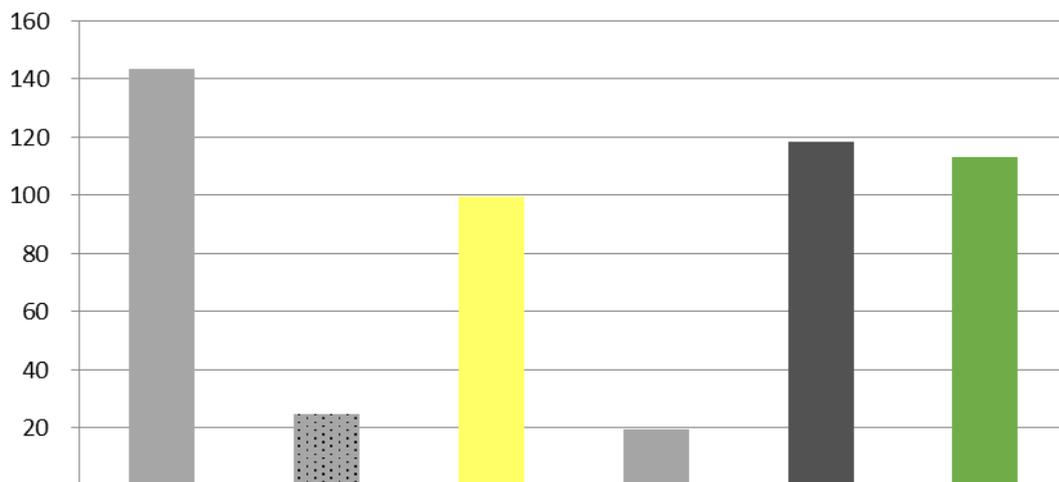
Seuls 10% des déchets du territoire ne sont pas valorisés (cas des encombrants + amiante) Cette valeur a légèrement baissé avec la valorisation des meubles dans la benne Mobilier, du polystyrène et du plâtre.

### F.3. Bilan carbone

Un bilan carbone a été réalisé sur l'ensemble des déchets transportés par les véhicules de collecte à partir des distances parcourues. Les émissions de CO<sub>2</sub> augmentent légèrement par rapport à 2017 à **518 tonnes** en raison des kilomètres supplémentaires pour aller vider les ordures ménagères pendant l'absence de quai de transfert. Les émissions sont réparties ainsi :

- sur la collecte et le transfert des ordures ménagères : 143 tonnes soit **32 %** des émissions ;
- sur la collecte et le transfert des déchets recyclables (Tri et Verre) : 118 tonnes soit **23%**. Il n'a pas été pris en compte les déplacements des usagers jusqu'au conteneur à verre. Soit les habitants se déplacent à pied, soit ils profitent d'un déplacement (courses, travail, école, activités) pour déposer leur verre ;
- sur les collectes en déchèterie : 231 tonnes, soit **45 %**. Ces quantités prennent en compte l'impact des apports des usagers (63%) dans leur véhicule personnel et les évacuations des déchets vers les sites de traitement (37%).

### Estimation de la production CO2 par étape technique en 2018



Bilan par étapes techniques	143,29	24,60	99,49	19,40	119	113
-----------------------------	--------	-------	-------	-------	-----	-----

## G. BILAN FINANCIER

Rapport d'activités des déchets ménagers 2018								
Communauté de Communes du Pays de l'Arbresle								
			TEOM 9,2 %	TEOM 9,2 %				
			réalisé	réalisé	réalisé	réalisé	réalisé	réalisé
			2014	2015	2016	2017	2018	
		Nombre d'habitant de référence	36 643	36 802	36 836	37 036	37 282	
1	<b>DEPENSES TTC</b>		<b>3 194 317 €</b>	<b>3 237 475 €</b>	<b>3 214 135 €</b>	<b>3 229 623 €</b>	<b>3 296 927 €</b>	
2	Ordures Ménagères		1 517 822 €	1 473 705 €	1 429 299 €	1 403 648 €	1 456 613 €	
3	Emballages Ménagers		634 151 €	624 765 €	663 915 €	695 263 €	713 417 €	
4	Verre		29 514 €	34 681 €	31 439 €	32 836 €	33 708 €	
5	Déchèteries		881 889 €	886 922 €	870 640 €	855 225 €	872 359 €	
6	Bacs roulants/conteneurs enterres		85 229 €	125 000 €	73 107 €	97 347 €	90 167 €	
7	Prévention / Communication		39 593 €	63 855 €	140 735 €	143 089 €	129 904 €	
8	Autres déchets (DASRI, Plastiques agricoles)		6 120 €	28 547 €	5 000 €	2 215 €	760 €	
9	<b>FINANCEMENT</b>		<b>3 793 236 €</b>	<b>3 987 653 €</b>	<b>4 147 980 €</b>	<b>4 217 160 €</b>	<b>4 431 013 €</b>	
10	Autres recettes		- €	19 443,00 €	58 920,00 €	70 416,50 €	68 025,00 €	
11	Soutien Eco-Organismes		408 877 €	488 075,32 €	488 075,32 €	490 183,42 €	543 956,77 €	
12	Vente matériaux		215 586 €	221 745,82 €	232 058,75 €	227 862,56 €	172 468,60 €	
13	TEOM		2 986 894 €	3 070 158,00 €	3 143 134,00 €	3 219 421,00 €	3 426 081,00 €	
14	Redevance Spéciale		181 879 €	188 231,26 €	197 609,44 €	209 276,48 €	220 482,00 €	
15	<b>ECART DEPENSES/FINANCEMENT</b>		<b>598 919 €</b>	<b>750 178 €</b>	<b>933 845 €</b>	<b>987 537 €</b>	<b>1 134 086 €</b>	
17	Dépenses de personnel et de structure		185 000 €	178 347 €	189 495 €	224 000 €	202 723 €	
18	<b>DEPENSES LIEES AUX INVESTISSEMENTS</b>		<b>254 901 €</b>	<b>373 681 €</b>	<b>220 905 €</b>	<b>261 000 €</b>	<b>170 210 €</b>	
22	<b>ECART GLOBAL AVANT REPORT ANTERIEU</b>		<b>159 018 €</b>		<b>523 445 €</b>	<b>502 537 €</b>	<b>761 153 €</b>	

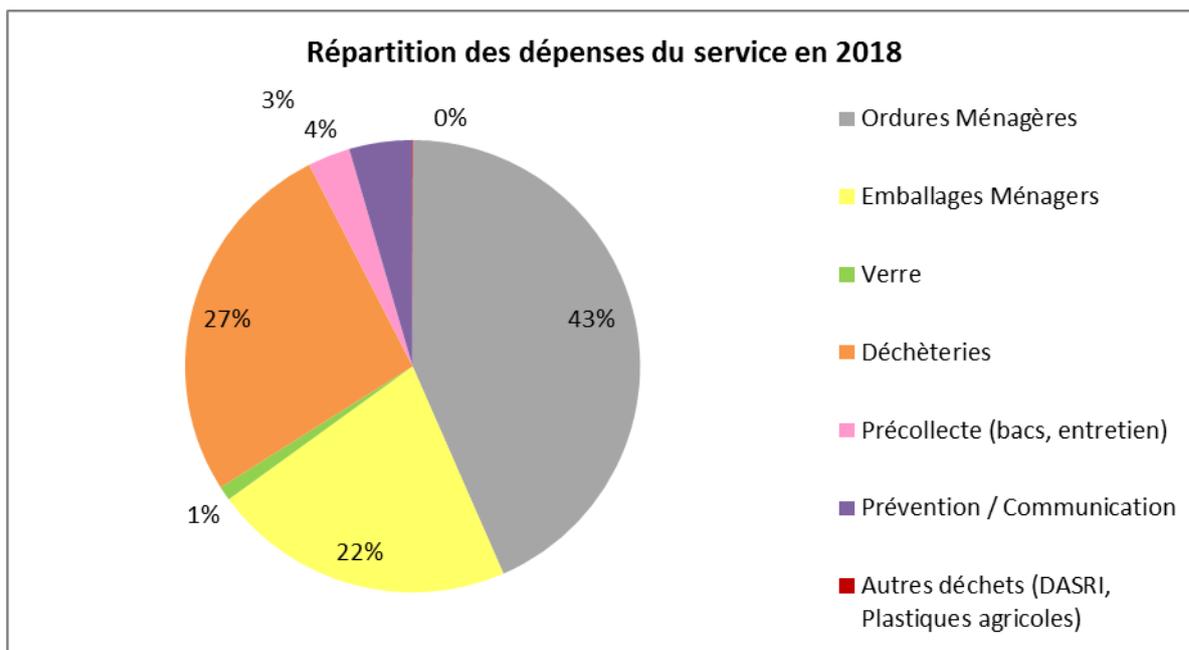
### G1 : DEPENSES

#### 1. Décomposition de la dépense 2018

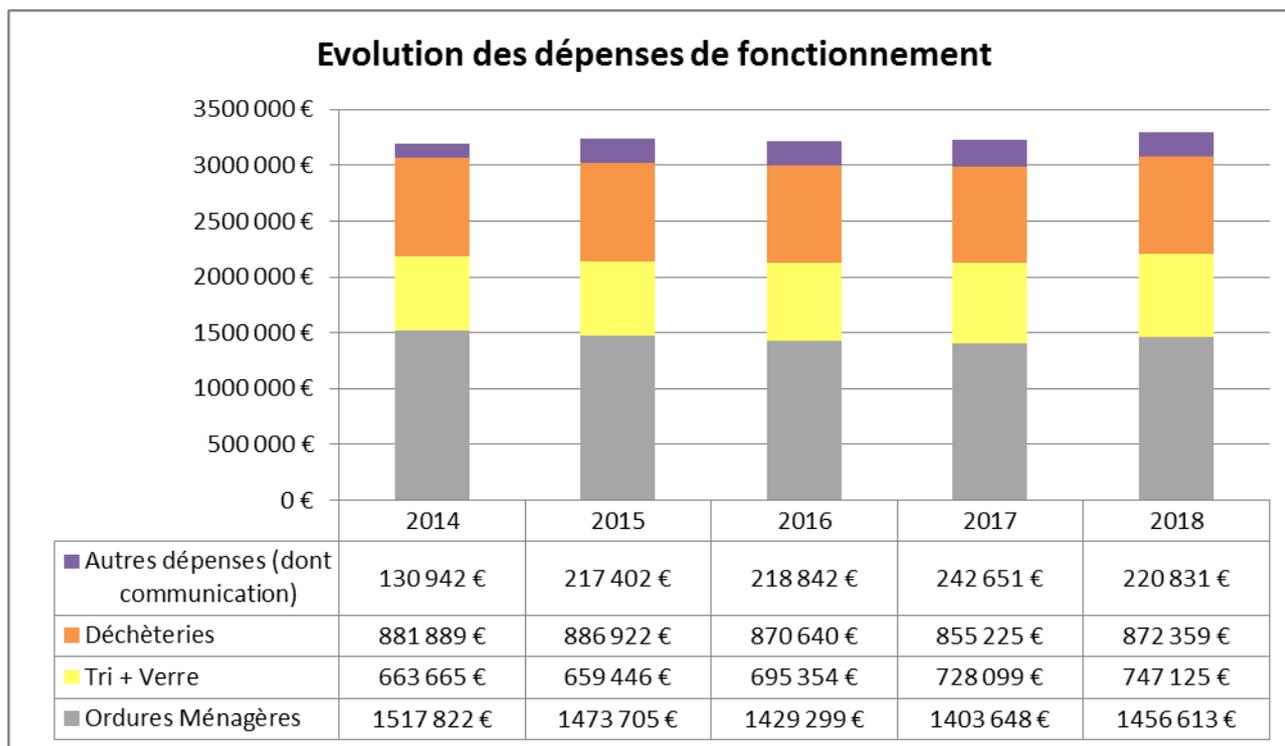
Le tableau et le graphique ci-après détaillent la répartition des dépenses en 2018 : le plus gros poste du service reste la collecte et le traitement des ordures ménagères (43%), puis la gestion des déchèteries (27%), la collecte et le traitement du tri (22%). Dans une moindre mesure, apparaissent les postes comme la collecte des autres déchets (verre, DASRI, plastiques agricoles), la gestion des bacs roulants et les actions de prévention et de communication.

Dépenses 2018	3 296 927 €
Ordures Ménagères	1 456 613 €
Déchèteries	713 417 €
Emballages Ménagers	33 708 €
Prévention / Communication	872 359 €
Précollecte (bacs, entretien)	90 167 €
Verre	129 904 €
Autres déchets (DASRI, Plastiques agricoles)	760 €

Les charges de structures du service sont estimées à 202 700 €.



## 2. Evolution des dépenses de fonctionnement du service



Graphique : Evolution des coûts liés à la gestion des déchets (en €)

Le graphique ci-dessus présente l'évolution des dépenses sur les cinq dernières années.

En 5 ans une augmentation d'environ 3% des dépenses est observée, liées à l'augmentation du taux de TVA (de 5,5 %, il est passé à 10 % en 2014). Le taux de TGAP sur les encombrants a fortement augmenté (de 7 € la tonne en 2009 à 22 € la tonne en 2014). En parallèle, l'offre de service à l'habitant s'est sensiblement étoffée. Entre 2017 et 2018 les dépenses ont augmenté légèrement avec notamment des services

supplémentaires en déchèteries et la réalisation des actions du programme local de réduction des déchets (broyage par exemple).

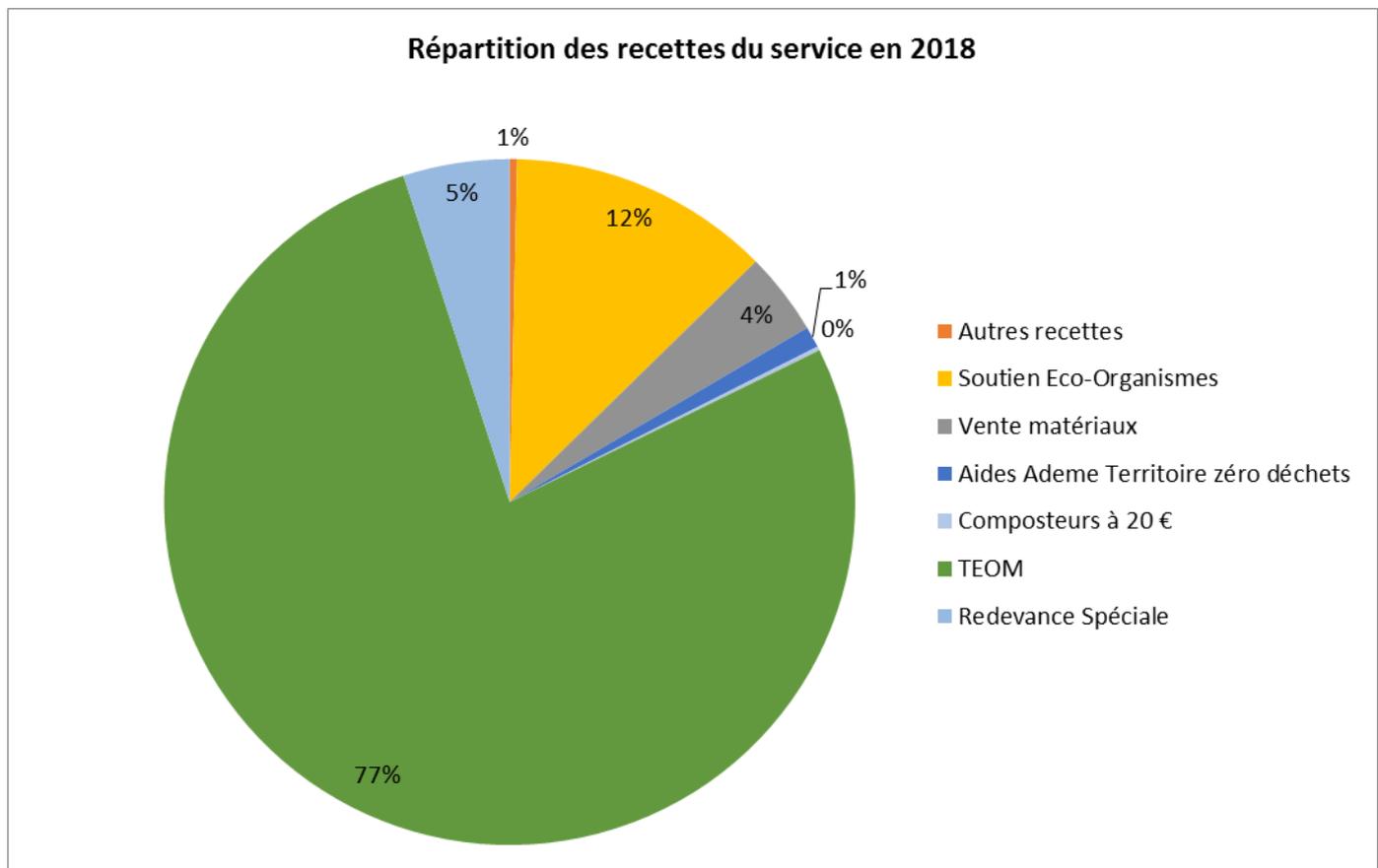
## G2 : RECETTES

### 1. Décomposition de la recette 2018

Le financement du service est assuré à 77 % par la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) dont le taux était fixé à 9,20 % en 2017, complété à 5 % par la Redevance Spéciale acquittée par les Professionnels (entreprises, associations et administrations concernées, selon la délibération prise lors du Conseil Communautaire de juin 2012). D'autres recettes comme les subventions des éco-organismes, la facturation en déchèteries des professionnels, les aides de l'ADEME ainsi que la vente de matériaux complètent les recettes du service dans une proportion de 18 %.

Les versements des communes en fond de concours pour les conteneurs enterrés ne sont pas intégrés (en rapport avec de l'investissement)

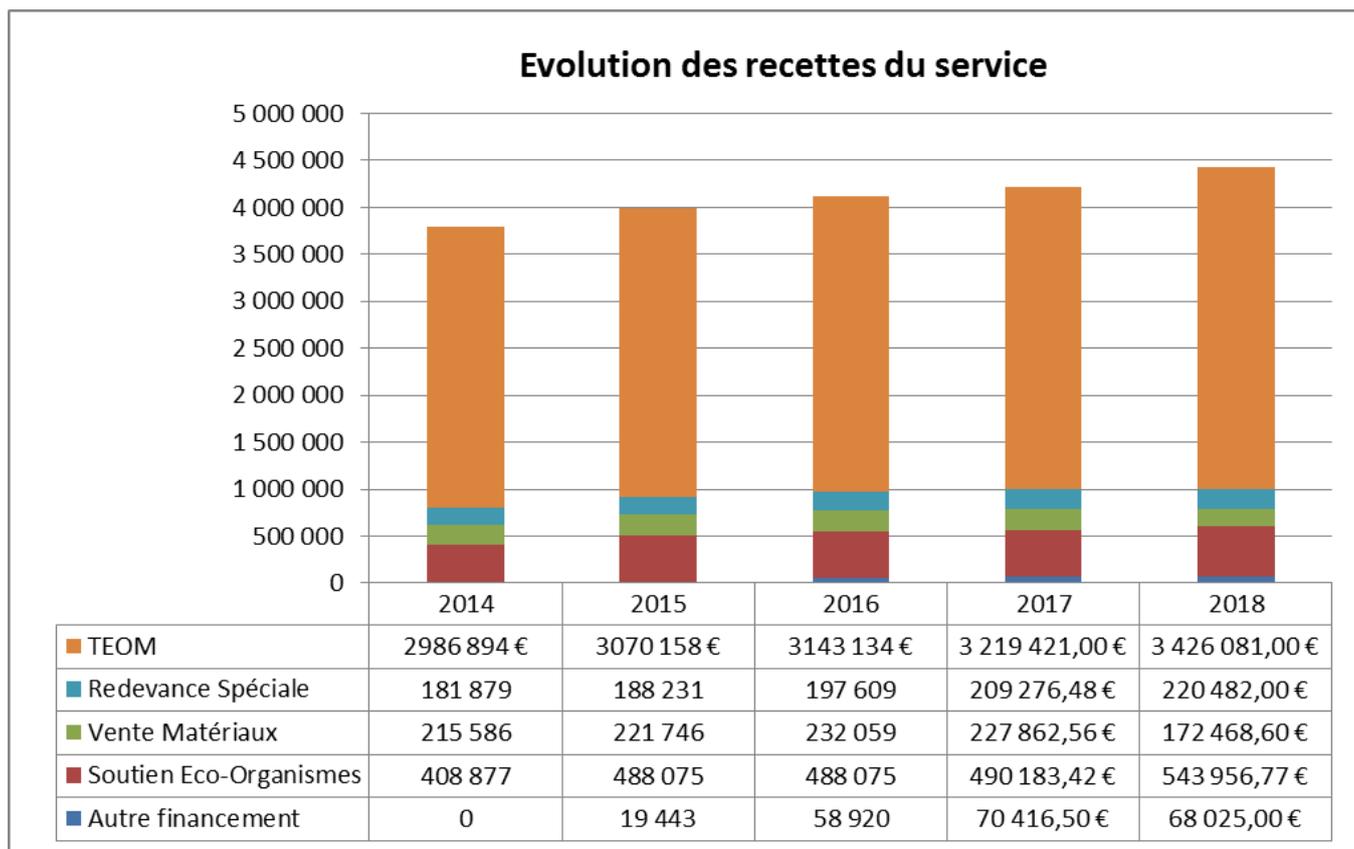
<b>Recettes 2018</b>	<b>4 431 013,37 €</b>
Autres recettes	<b>15 445,00 €</b>
Soutien Eco-Organismes	<b>543 956,77 €</b>
Vente matériaux	<b>172 468,60 €</b>
Aides Ademe Territoire zéro déchet	<b>44 000,00 €</b>
Composteurs à 20 €	<b>8 580,00 €</b>
TEOM	<b>3 426 081,00 €</b>
Redevance Spéciale	<b>220 482,00 €</b>



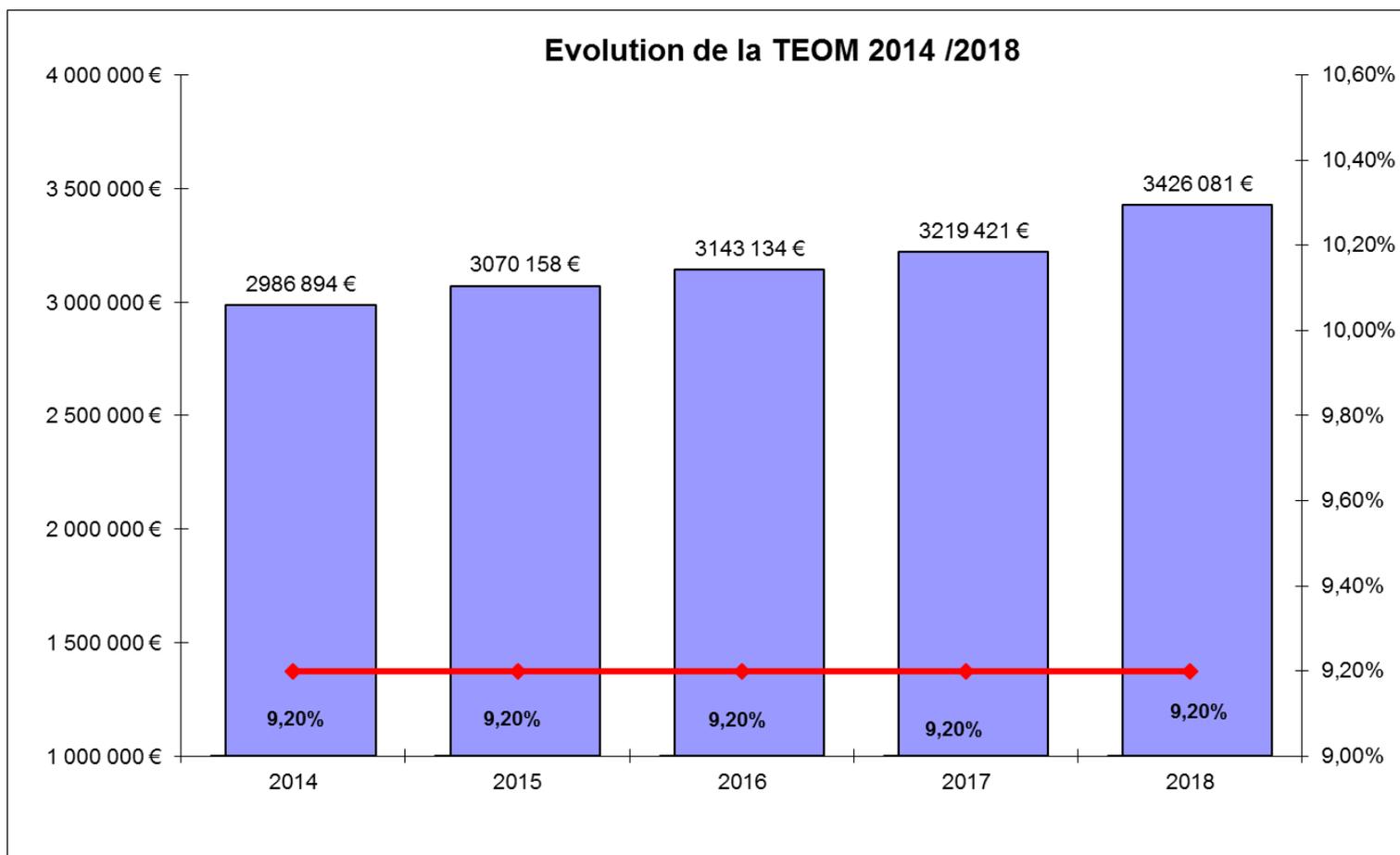
### 2. Evolution des recettes du service

Sur les cinq dernières années, les recettes du service ont augmenté de 17,8 %.

La Communauté de Communes a perçu des financements supplémentaires avec des aides de l'ADEME dans le cadre de territoire Zéro déchets Zéro Gaspillage et la vente des composteurs individuels. Les recettes liées à la TEOM sont également en hausse.



### 3. Evolution de la Taxe d'Enlèvement d'Ordures Ménagères



Graphique : Evolution de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères

Le graphique ci-dessus nous présente le taux de TEOM (en rouge) couplé au montant de la TEOM (en bleu). Le taux de TEOM est stable depuis 2013 à 9,20 %. La TEOM a représenté un financement de 3 426 081 € en 2018.

### G3 : Méthode Comptacout

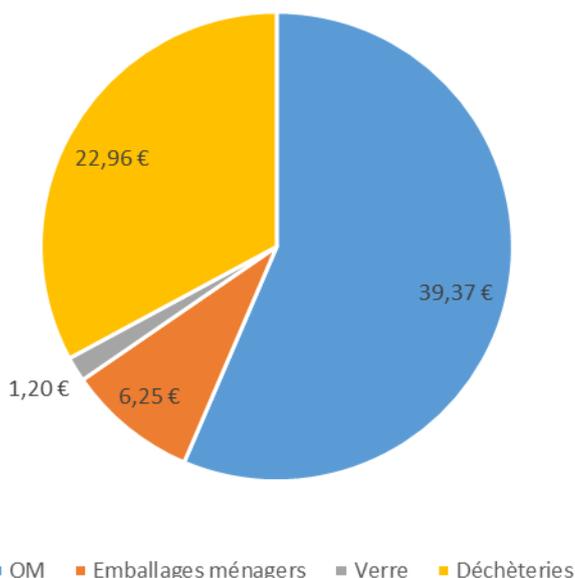
L'Ademe a mis en place un outil standard de connaissance des coûts, adapté à toutes les collectivités, afin que les coûts exprimés soient comparables d'une année sur l'autre et entre collectivités. Les coûts de gestion des déchets sont complexes : diversité des collectivités compétentes et de leur territoire d'intervention, éclatement des compétences, variété des modes de gestion tant d'un point de vue technique qu'économique.

Selon l'Ademe, la Communauté de Communes se situe dans la catégorie mixte, à dominante urbaine.

Le tableau ci-après détaille les différents flux pour le coût réel à la charge de la collectivité, et donc de l'habitant. Ce coût est dénommé « coût aidé » par l'Ademe. Le montant total du coût aidé est de **2 601 896 €**. Les coûts aidés (69,8€ HT/habitant) sont en baisse par rapport à 2017. Ils restent inférieurs aux autres collectivités en Rhône-Alpes pour la même catégorie (mixte à dominante urbaine) et également des coûts précisés dans le référentiel national sur les coûts 2014 (89 €/habitant).

	Positionnement du coût aidé HT en euros par habitant				
	OM	Emballages ménagers	Verre	Déchèteries	Tout flux
Cout aidé à l'habitant (2018)	<b>39 €</b>	<b>6 €</b>	<b>1 €</b>	<b>23 €</b>	<b>69,8 €</b>
CCPA (données 2017)	41 €	7 €	1 €	23 €	71,6 €
CCPA (données 2016)	40,58 €	4,64 €	0,90 €	19,76 €	65,91 €
CCPA (données 2015)	40,68 €	3,68 €	1,03 €	21,84 €	67,36 €
CCPA (données 2014)	42,36 €	4,14 €	0,47 €	21,69 €	68,66 €
Données régionales 2017 milieu urbain mixte	43 €	2,80 €	0,60 €	23 €	79,00 €
Ecart / coût moyen régional	-8%	123%	100%	0%	-12%
Données nationales 2014 milieu urbain mixte	53,00 €	7,00 €	1,10 €	22,00 €	89,00 €
	39 €- 67 €*	2 €- 12 €*	0,3€ - 3,1 €*	16€- 31 €*	70 € - 108€*
* percentiles 80 % des collectivités dans cette fourchette de coûts					

Répartition des coûts aidés HT 2018 par type de déchets



## **H. Projets 2019**

En 2019, la Communauté de Communes continue les actions du programme local de réduction des déchets en particulier :

- ✓ Opération composteur à 20 € et aides sur les broyeurs
- ✓ Signature d'une nouvelle convention triennale avec la Ressourcerie REPA'AR
- ✓ Etude de préfiguration pour un contrat d'objectif d'économie circulaire
- ✓ 2 collectes d'amiante liées sont programmées en déchèteries pour aider les particuliers à déstocker ces déchets spécifiques.
- ✓ La Communauté de Communes va ouvrir la nouvelle déchèterie de Fleurieux sur L'Arbresle. Elle commencera également le nouveau marché d'exploitation des déchèteries avec l'entreprise SERNED. La déchèterie professionnelle sur l'ancien site de Fleurieux devrait aussi ouvrir fin 2019
- ✓ En 2019, un local pour les objets destinés au réemploi sera en place sur la déchèterie de Fleurieux sur l'Arbresle
- ✓ Au niveau communication, il est programmé de rééditer le flyer « des idées dans mon jardin », de créer un flyer sur la Ressourcerie et de communiquer sur le nouveau règlement des déchèteries.